



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Point 123 de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies

#### **Lettre datée du 22 avril 2025, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Bratislava, que le Conseil des présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à l'issue de sa septième réunion (voir annexe). Organisée par la République slovaque, la réunion s'est tenue à Bratislava, les 8 et 9 avril 2025, sous la présidence de Han Seung-soo, Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent adjoint  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Richard Galbavy



**Annexe à la lettre datée du 22 avril 2025 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Bratislava du Conseil des présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies**

**Bratislava (Slovaquie)**

**9 avril 2025**

Le Conseil des présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réuni à Bratislava (Slovaquie), les 8 et 9 avril 2025, sous la présidence de Han Seung-soo, Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée. Il s'agissait de la septième réunion formelle depuis que le Conseil a été réactivé en octobre 2022.

Un nombre record d'anciens présidents de l'Assemblée (14) ont participé à la réunion. Leur invité de marque, le Président de la soixante-dix-neuvième session, Philemon Yang, a prononcé le discours d'ouverture, qui portait sur ses priorités. Le Conseil l'assure de son plein soutien à ses priorités, qui s'inscrivent dans le cadre du thème « L'unité dans la diversité » et ont trait en particulier à la revitalisation de l'Assemblée générale et au renforcement du Bureau de la présidence.

Le Conseil accueille avec intérêt les projets du Président de l'Assemblée concernant la célébration du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et est favorable à la tenue, à sa quatre-vingtième session, d'une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à cette question.

Le Conseil a examiné la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés et réaffirmé qu'il condamnait les attaques effroyables perpétrées par le Hamas, qui ont fait plus de 1 200 victimes israéliennes. Il condamne également l'opération militaire lancée par la suite par le Gouvernement israélien, ainsi que le blocus imposé actuellement à Gaza, les frappes aériennes et les opérations terrestres qui ont provoqué une crise humanitaire catastrophique et tué plus de 50 000 Palestiniens innocents à Gaza, dont environ 17 000 enfants. Ayant également pris note des violations du droit international et du droit humanitaire commises depuis des décennies par le Gouvernement israélien dans les territoires palestiniens occupés, il se déclare profondément préoccupé par l'échec du cessez-le-feu de janvier 2025 à Gaza, la reprise des opérations militaires israéliennes entraînant une augmentation du nombre de victimes civiles palestiniennes. Il condamne par ailleurs le fait que les opérations militaires israéliennes en cours ont coûté la vie à de nombreux membres du personnel de l'Organisation et à de nombreux travailleurs humanitaires : elles constituent une nouvelle violation grave du droit international humanitaire, et pourraient constituer des crimes de guerre.

Le Conseil constate avec une profonde inquiétude que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient fait actuellement face à d'importantes difficultés opérationnelles liées aux lois adoptées par le Parlement israélien qui le frappent d'illégalité et lui interdisent d'exécuter son mandat à Gaza et en Cisjordanie. La crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés ne fera que s'aggraver si l'Office n'est pas autorisé à mener ses activités essentielles. Le Conseil regrette vivement aussi que le Gouvernement israélien ait déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies *persona non grata* et l'engage à annuler d'urgence cette décision, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies.

Bien qu'il se félicite de la libération de plusieurs otages israéliens dans le cadre des récents accords de cessez-le-feu, le Conseil réaffirme qu'il est urgent de libérer tous les otages israéliens et tous les prisonniers palestiniens, immédiatement et sans condition, et de mettre en œuvre le cessez-le-feu permanent conclu entre Israël et le Hamas le 17 janvier 2025. Il salue l'aide en matière de médiation fournie par les États-Unis, le Qatar et l'Égypte dans le cadre des négociations en cours.

Le Conseil prend également note avec satisfaction du plan de reconstruction de Gaza que la Ligue des États arabes a approuvé lors du sommet d'urgence qu'elle a tenue le 4 mars 2025. Il se félicite que le Secrétaire général ait participé à ce sommet et lui demande de continuer de s'employer avec la Ligue des États arabes et d'autres pays à appuyer la reconstruction complète de Gaza tout en permettant à la population palestinienne de rester sur ses terres. Il rejette tout déplacement, forcé ou volontaire, de Palestiniens des territoires palestiniens occupés, ce qui constituerait une grave violation du droit international et pourrait constituer un crime de guerre.

Le Conseil rappelle une nouvelle fois qu'il a recommandé au Secrétaire général de présenter une initiative de paix globale fondée sur la solution des deux États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. La solution des deux États devrait mettre en avant le fait qu'un État palestinien viable devrait vivre en paix côte à côte avec Israël en sécurité dans ses frontières de 1967. Considérant que la solution des deux États peut convenir à la fois à Israël et à la Palestine, le Conseil se félicite que l'Assemblée générale organise, en juin 2025 au Siège de l'Organisation à New York, une conférence internationale pour la mise en œuvre de la solution des deux États et il encourage le Secrétaire général à travailler en étroite collaboration avec les pays assurant la coprésidence de la conférence, à savoir la France et l'Arabie saoudite.

En ce qui concerne la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le Conseil se félicite que des négociations aient lieu entre les États-Unis, la Russie et l'Ukraine en vue d'un cessez-le-feu. Il recommande que le processus de paix soit régi par les mesures suivantes :

- Il ne peut y avoir de solution militaire à cette guerre. Il est nécessaire de trouver de toute urgence une solution diplomatique qui conduise à un règlement durable, dont le point de départ serait la mise en œuvre d'un cessez-le-feu global dès que possible.
- Le règlement durable et global doit être fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.
- Il faut agir au niveau multilatéral pour appuyer les efforts diplomatiques faits actuellement pour régler le conflit sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.
- L'ONU devrait jouer un rôle central dans l'application de tout accord de paix, notamment au moyen d'initiatives de maintien et de consolidation de la paix acceptables pour les deux parties.
- Le Conseil recommande au Secrétaire général de présenter aux États Membres des propositions concernant la manière de mobiliser au mieux le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre d'un règlement durable et global.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la guerre civile qui sévit actuellement au Soudan, en particulier par les crimes de guerre et l'immense catastrophe humanitaire qui en découlent. Il demande à toutes les puissances régionales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord de cesser de soutenir la guerre au Soudan et de participer aux efforts que fait l'ONU pour instaurer un cessez-le-feu durable dans le pays.

Le Conseil s'est penché sur la procédure de sélection du (de la) Secrétaire général(e) qui se déroulera en 2026. Il est d'avis que celle-ci devrait permettre de sélectionner la meilleure candidate ou le meilleur candidat possible, en fonction de ses qualifications et de son expérience, de ses qualités de dirigeant, de son intégrité personnelle et de ses valeurs, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faudrait en outre s'employer davantage à démocratiser la procédure, notamment en renforçant la participation de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est l'organe principal le plus inclusif et le plus démocratique de l'Organisation. Il conviendrait également d'envisager sérieusement de maintenir le roulement géographique et de promouvoir l'équilibre des genres, le poste n'ayant jamais été occupé par une femme en 80 ans d'existence de l'Organisation.

Le Conseil encourage le Conseil de sécurité à soumettre à l'Assemblée générale plusieurs candidatures au poste de Secrétaire général(e) pour qu'elle les examine et procède à l'élection. Cette initiative serait conforme à l'objectif du Pacte pour l'avenir consistant à renforcer considérablement le rôle de l'Assemblée générale dans les activités de l'Organisation. Le Conseil est également favorable aux pratiques instituées en 2014-2015 pour rendre la procédure de sélection plus transparente et plus démocratique, à savoir la présentation de la vision stratégique des personnes candidates et la tenue de dialogues avec les États Membres et la société civile. À cet égard, le Conseil met à la disposition du Président de l'Assemblée l'expérience de ses membres qui ont déjà présidé le processus électoral. Il recommande également que la durée du mandat et le nombre de mandats fassent l'objet d'une réflexion approfondie de sorte que le (la) Secrétaire général(e) puisse exercer ses fonctions avec plus d'efficacité.

Le Conseil a examiné les possibilités qu'offre l'évolution rapide de l'intelligence artificielle générale, ainsi que les difficultés qui y sont associées. Il accueille avec intérêt le rapport d'étape du groupe d'experts de haut niveau sur l'intelligence artificielle générale que son Président a constitué, dans lequel sont formulées des suggestions concernant un cadre de gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle générale et le rôle que l'ONU pourrait y jouer. Il salue les travaux que le groupe de haut niveau continue de mener et le prie de finaliser prochainement le rapport, que son Président devrait ensuite adresser au Président de l'Assemblée générale pour examen et suite à donner.

Le Conseil se félicite des efforts actuellement faits, à l'initiative de son Président et avec le soutien du Président de l'Assemblée générale, pour que celle-ci l'invite à participer à ses travaux en tant qu'observateur permanent. Il forme le vœu que ce statut lui soit accordé durant la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, qui est en cours.

Le Conseil souligne qu'il importe de donner aux jeunes les moyens de participer aux processus multilatéraux de prise de décisions. Il s'engage à soutenir la réunion de haut niveau qui sera organisée en application de la résolution [76/137](#) de l'Assemblée générale pour célébrer le trentième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Il encourage en outre les États Membres à appuyer le Programme de bourses pour les jeunes du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, en versant des contributions volontaires et en apportant une assistance technique. Il se déclare vivement préoccupé par la question de la violence à l'égard des femmes dans la vie publique, qui menace la gouvernance démocratique. Il souligne qu'il est nécessaire de créer des environnements politiques sûrs, ouverts à toutes les personnes et favorables, en ligne et hors ligne, et appelle à renforcer la protection des dirigeantes politiques. Il met également en évidence le rôle important que joue l'Assemblée générale dans la promotion de ces efforts et juge souhaitable que la priorité continue d'être donnée à cette question dans les futures délibérations de l'ONU.

Prenant acte du fait qu'à la mi-2024, le seuil de réchauffement climatique de 1,5 degré Celsius a été franchi, le Conseil exhorte les États Membres à agir de toute urgence pour appliquer l'Accord de Paris sur le climat et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Enfin, le Conseil des présidents de l'Assemblée générale des Nations Unies remercie sincèrement le Gouvernement slovaque, en particulier le Président de la République, Peter Pellegrini, le Premier Ministre, Robert Fico, et le Ministre des affaires étrangères et européennes, Juraj Blanár, ainsi que leur équipe, d'avoir généreusement accueilli sa réunion à Bratislava. Il rend hommage à la République slovaque pour son rôle actif et précieux à l'ONU et se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec les représentants du pays à la mise en œuvre de la Déclaration de Bratislava.

---